

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

**Rapport
d'activité 2018**
Languedoc-
Roussillon

Édito



La proximité, valeur majeure de l'ANFH ne se limite pas à une dimension spatiale car l'ensemble des relations entre notre délégation et les établissements lui vaut une acception plus large : une relation de confiance fondée sur la compétence, l'expertise, la disponibilité et le sens du service.

Cette proximité active s'est matérialisée en 2018 par :

- l'organisation de 7 journées thématiques ;
- le Projet Parcours Qualifiant cofinancé par le Fonds social européen qui a permis de qualifier plus de 150 agents dans les métiers techniques et administratifs ;
- un partenariat avec l'ARS Occitanie pour la formation d'acheteurs ;
- le déploiement du Projet de formation Digitale (Prodig) qui propose un large panel de formations en ligne (serious Game...);
- l'offre du Programme Régional d'Activité (PRA) et ses 70 thématiques de formations ;
- le développement des ateliers techniques pour les responsables formations et les nouveaux arrivants.

Que toutes celles et tous ceux qui contribuent à faire de ce projet collectif, un projet d'avenir soient ici remerciés.

Gageons que la nouvelle configuration des instances issue de la réforme territoriale contribue à l'amélioration des actions territoriales dans le cadre d'une politique régionale élargie.

Jean-Marc BATAILLER, Président Régional

Nathalie RIEUX-SICARD, Vice-Présidente

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

101 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Languedoc-Roussillon emploient en 2018, 40133 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 32 établissements confient leur contribution à l'ANFH Languedoc-Roussillon. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 33 768 K€ contre 33 137 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,9%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

101

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

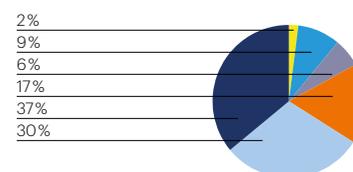
100%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

100%

d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

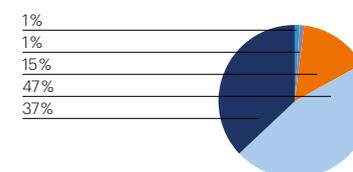
Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 23 481 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 66% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

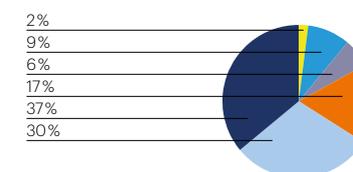
Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1339 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1000 à 4999 agents.

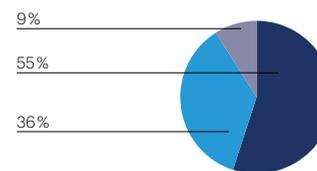
Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 6704 K€ et 2235 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



■ Médico-social: Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 101 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

55%
Des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

■ Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 36% des établissements adhérents et 88% des effectifs couverts.

33 768 K€

collectés par l'ANFH Languedoc-Roussillon

23 481 K€

2,1% – Plan de formation

6 704 K€

0,6% – Études promotionnelles

2 235 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

9 K€

4,8% ESAT

1 339 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire 2,1% – Plan de formation

L'ANFH Languedoc-Roussillon propose un plan régional composé d'une large offre de formations à destination de ses adhérents.

En 2018, 70 actions de formation ont été déclinées, en 110 groupes ayant permis de former 1048 stagiaires.

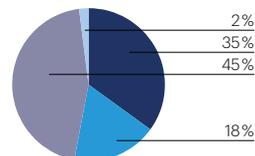
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

45% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 45% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



51%
Enseignement



9%
Déplacement



41%
Traitements

Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	378	21 050	287	1,2%	51
TYPE 2A	7 672	89 219	2 028	8,7%	74
TYPE 2B	276	6 914	186	0,8%	80
TYPE 2C	28 050	426 240	9 962	41,5%	898
TYPE 3	996	35 019	641	2,7%	176
TYPE 4	791	580 612	10 375	44,5%	9 474
TYPE 5	9	4 604	94	0,4%	23
TYPE 8	17	1 195	30	0,1%	4
TOTAL	38 189	1 164 863	23 324	100%	10 779

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2c, qui représentent respectivement 44% et 42% du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

38 189

départs en formation en 2018

54%

des agents de la région Languedoc-Roussillon ont accédé à la formation en 2018

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

L'ANFH Languedoc-Roussillon

privilégie l'ascenseur social. Elle a d'ailleurs adapté sa politique régionale afin de favoriser l'accès aux Études promotionnelles au plus grand nombre d'agents hospitaliers.

Notamment en intégrant la prise en charge des demandes de financements pour des agents sans poste dans leur établissement à l'issue de leur scolarité.

Quatorze agents ont ainsi bénéficié du financement de leur cursus.

L'ANFH Languedoc-Roussillon a également permis le financement de la formation complémentaire pour les actes exclusifs IBODE pour l'ensemble des agents concernés par ce dispositif.

Les critères d'attributions des fonds sont réactualisés chaque année pour répondre à l'évolution et aux besoins des établissements.

Plusieurs critères d'arbitrage sont pris en compte par la commission des Études promotionnelles:

- > le taux d'études promotionnelles sur le plan de formation de l'établissement;
- > le niveau de consommation du 2,1%;
- > les attributions antérieures;
- > la taille de l'établissement.

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	287	281	2,1%
DEAS	159	163	-2,5%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	72	76	-5,3%
DE IBODE	54	52	3,8%
FORMATION COMPLÉMENTAIRE IBODE	51	65	-21,5%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	45	45	0,0%
TP AGENT DE RESTAURATION	16	10	60,0%
BPIEPS	16	20	-20,0%
DE PUERICULTRICE	16	20	-20,0%
CAFERUIS	15	17	-11,8%
DIPL PREPARATEUR PHARMA HOSP	15	15	0,0%
AUTRES	92	114	-19,3%
TOTAL	838	878	-4,6%

En 2018, la délégation compte 838 Études promotionnelles en cours de financement contre 878 en 2017. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (34% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (19%).

Le nombre de dossiers en cours de financement pour le diplôme d'État d'infirmier progresse, avec 287 dossiers en 2018, contre 281 en 2017 (+2,1%).

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	829	351
SUR LE 0,2%	9	4
TOTAL	838	355

Sur 838 Études promotionnelles en cours de financement, 355 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

838

Études promotionnelles
en cours dont

355

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

38,4%

de dossiers acceptés (hors BC)

126

CFP* (dossiers classiques)

48

VAE*

9

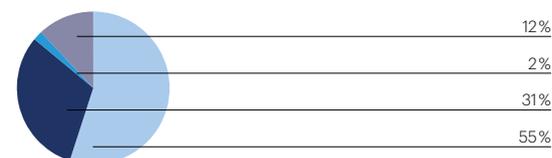
Études promotionnelles*

221

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif

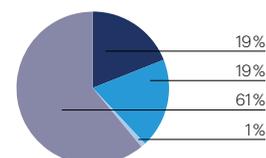


■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 126 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 31% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

61%
des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (61%), suivis des agents de catégorie A (19%) et à même hauteur de la catégorie B (19%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+2700

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

87%

concernant les médecins

12%

concernant les pharmaciens

1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Languedoc-Roussillon

La délégation conforte son offre d'ateliers techniques à destination des responsables de formation continue sur différents thèmes: dispositifs individuels, gestion du Plan de formation, Études promotionnelles, ainsi qu'une journée destinée aux nouveaux membres dans les services formation pour leur présenter l'offre de l'ANFH. Cette dernière a réuni 22 nouveaux chargés de formation.

Par ailleurs, pour renforcer la proximité, les membres de l'équipe de la délégation organisent des visites au sein des établissements. Elles sont un moment d'échange personnalisé et privilégié. Cette année 22 visites ont été organisées.

Réseaux, groupes de travail, commissions

74 participants au séminaire des instances régionales Occitanie à Montpellier.

75 participants aux **5** réunions de recueil des besoins de formation (plan actions régionales 2019).

95 participants aux regroupements des responsables formation sur le thème « Intégrer le numérique dans le quotidien de la formation ».

Actions de formation régionales

70 actions
1048 stagiaires

les 5 premières thématiques:
 > assistant de soins en gérontologie;
 > la restauration santé comprenant trois modules: les textures modifiées, les techniques de la pâtisserie revisitées, snaking et finger food;
 > le repas de la personne âgée: un moment de plaisir;
 > le refus de soins chez la personne âgée;
 > favoriser le travail collaboratif.

Actions de formation coordonnées

16 actions
203 stagiaires

Les 5 premières thématiques:
 > fonction Agent des services hospitaliers (ASH) dans les établissements de la Fonction publique hospitalière (FPH) comprenant 4 modules de formation: connaissance du milieu institutionnel, démarche de soins qualifiés, entretien-hygiène et assistance aux patients dans les actes de la vie quotidienne;
 > prise en charge de la douleur;
 > prévention des chutes;
 > Les soignants et le travail de nuit;
 > communiquer autrement pour prendre soin.

Journées régionales thématiques

7 journées ont regroupé **1157** participants.

autour des thèmes suivants:
 > GHT;
 > bien être soignant;
 > bien être cadre;
 > Compte personnel de formation;
 > vivre en Ehpad;
 > Règlement général sur la protection des données (RGPD);
 > Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Projet stratégique régional 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Languedoc-Roussillon donne à l'ANFH 3 priorités:
 > soutenir l'évolution des compétences pour tous les agents, le développement de la certification, des parcours qualifiants et de la promotion professionnelle;
 > renforcer l'articulation de la formation avec les stratégies d'établissements de la FPH;
 > multiplier les points d'accès à la formation et à nos services pour les agents et les établissements de la Fonction publique hospitalière.

En 2018, l'ANFH Languedoc-Roussillon a poursuivi sa dynamique d'accompagnement des établissements par une offre de projets intégrés régionaux ou interrégionaux:

> le projet **Parcours qualifiants** a permis la formation et la qualification de 154 agents des services techniques et logistiques. Ce projet a pu être déployé grâce à l'élargissement du Fonds Régional Mutualisé pour les Études promotionnelles (FORMEP) aux formations certifiantes et qualifiantes hors Études promotionnelles et au partenariat avec le **Fonds Social Européen**;
 > le déploiement du projet interrégional **PRODIG** propose aux établissements une offre de formation originale intégrant les nouveaux modes d'apprentissage (serious game...) réalisables à distance grâce aux nouvelles technologies. En Languedoc-Roussillon, 21 établissements participent au projet soit 299 agents;
 > le projet **Handicap H300** a permis d'accompagner 27 établissements sur cette thématique.



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/languedoc-roussillon
 Le site internet de l'ANFH Languedoc-Roussillon permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Languedoc-Roussillon.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

Chiffres clés 2018

Languedoc-Roussillon



101

Établissements
adhérents à l'ANFH
Languedoc-Roussillon



54%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

32 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

38 189	Départs en formation au titre du plan de formation
126	Dossiers CFP en cours de financement (dossiers classiques) *
48	Dossiers VAE en cours de financement *
221	Bilans de compétences financés*
838	Études promotionnelles financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

33 768 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

23 481 K€	2,1% plan de formation
6 704 K€	0,6% FMPEP
2 235 K€	0,2% CFP/VAE/BC
9 K€	ESAT
1 339 K€	0,5% ou 0,75 % DPC médical

